

SNMH-CGT-Culture, SUD-Culture

Communiqué

Depuis près de 5 mois, les vacataires des monuments parisiens se mobilisent et luttent avec nos organisations syndicales afin d'en finir avec cette précarité insupportable dans laquelle le Centre des Monuments Nationaux (CMN) les entretient depuis des années pour certains. Avec des temps partiels imposés, des salaires de misère d'à peine plus de 700 €, une mobilité forcée et la non intégration au planning perpétuel, il était plus que temps que l'établissement et le Ministère de la Culture ouvrent les yeux et prennent toutes leurs responsabilités.

Le 4 septembre, une pétition signée par plus de 300 agents du CMN a été remise officiellement au Ministre afin de dénoncer les conditions d'emploi des vacataires et mettre un terme à la précarité au sein de l'établissement.

Le 18 septembre, à l'occasion du lancement des Journées du Patrimoine devant la presse, plus de 50 personnes dont de nombreux vacataires, se sont rassemblées au Ministère de la Culture, rue de Valois, et ont interpellé Frédéric Mitterrand de vive voix, sur la question de la précarité au CMN.

Le lendemain 19 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, les vacataires sont allés à la rencontre des visiteurs sur les monuments parisiens afin de discuter avec eux et d'informer le public de « l'envers du décor » que constitue la situation de l'emploi et la précarité au CMN. A cette occasion plus de 7.000 tracts auront été distribués.

Enfin, un préavis de grève nationale a été déposé par les organisations syndicales CGT, SUD, FO, pour le samedi 24 octobre dans lequel les personnels revendiquent:

- la mise en place d'un plan de titularisations sur deux ans des vacataires du CMN occupant des besoins permanents sur des missions de l'État, sur les bases statutaires des besoins permanents et inspiré du protocole de fin de grève de 1999 ;
- la mise en place de CDI à temps plein pour les vacataires occupant des besoins permanents sur les fonctions billetterie/comptoir de vente ;
- de façon transitoire, le passage en CDI à temps plein des vacataires sur des besoins permanents exerçant des missions de l'État sur des contrats d'établissement en attente de leur titularisation.

Quatre réunions entre septembre et octobre se sont tenues au Ministère en présence de représentants du Cabinet, de la direction du CMN, des organisations syndicales et de plusieurs vacataires. Après des négociations parfois tendues, le Ministère a cédé sur les points suivants :

- mise en place d'un plan de résorption de la précarité au CMN sur trois ans par un recrutement dit « sans concours » sur le corps des adjoints ASM 2ème classe sur les monuments parisiens. Pour 2010 et 2011, 10 postes seront ouverts chaque année avec constitution d'une liste complémentaire. Un bilan sera effectué fin 2011 afin de mesurer les besoins restant à couvrir et le nombre de postes à pourvoir;
- pendant la période transitoire et en attendant leur titularisation, les vacataires affectés sur besoins permanents se verront proposer des CDI à temps complet. Ils seront intégrés au statut des personnels contractuels du CMN en groupe 1 niveau 1 avec reprise de leur ancienneté. Ces contrats prendront effet au 1er décembre 2009;
- comme tout agent permanent, ils seront intégrés au planning perpétuel des monuments;
- enfin, le Ministère et le CMN s'engagent à étudier la situation des vacataires des monuments des autres départements ainsi que celle des vacataires exerçant des missions de billetterie et de comptoir. L'Administration formulera des propositions suivant le même objectif.

Fin octobre, un courrier sera envoyé aux agents concernés afin de connaître leurs souhaits de passage (ou non) à temps complet. Par ailleurs, il a été programmée une réunion de suivi mi-novembre pour faire le point sur l'avancement du processus.

Ceci est une première victoire qui en appelle d'autres, restons vigilants et mobilisés, pour nous assurer de l'application concrète de toutes ces mesures, voire, de les améliorer...

Paris, le 23 octobre 2009